



# RAPPORT D'ETAPE RELATIF AU PLAN D'ACTION NATIONAL POUR L'IVOIRE DU GABON

*Parties « de préoccupation secondaire » et « méritant d'être suivies »*

*Établi en vue de la 66<sup>e</sup> session du Comité permanent de la CITES*

-----

*PERIODE DE JANVIER-AOUT 2015*

*Administrations principales chargées de superviser l'élaboration et la mise en œuvre du  
plan d'action et de communiquer avec le Secrétariat :*

**Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées(DGFAP)  
Agence Nationale des Parcs Nationaux(ANPN)**

## **SECTION A: Résumé de la mise en œuvre du PANI**

### **État d'avancement des activités**

Le présent rapport d'étape du plan d'action national Ivoire du Gabon, élaboré en fin novembre 2014, situe l'état d'avancement de sa mise en œuvre des activités projetées sur la période de janvier à août 2015.

En résumé, sur les 32 activités inscrites dans le PANI du Gabon et au vu des informations disponibles, nous dressons l'évaluation suivante :

- 2 activités ont été substantiellement réalisées ;
- 14 activités sont en bonne voie ;
- 9 activités sont classées difficiles ;
- Et 7 sont peu clairs.

Un groupe de travail a été mis en place en décembre 2014, date de sa première réunion tenue dans la salle de réunion de l'ANPN. Ce groupe de travail se compose comme suit :

- le Ministère de la forêt, de l'environnement et de la protection des ressources naturelles par le biais de la Direction générale de la faune et des aires protégées(DGFAP) et l'Agence Nationale des Parcs Nationaux(ANPN) ;
- le Ministère de l'agriculture ;
- la Douane ;
- la Haute autorité de l'aéroport de Libreville ;
- INTERPOL ;
- La Gendarmerie nationale ;
- Conservation justice.

Un lieu de stockage sécurisé a été mis en place en mars 2015 au sein de l'Agence Nationale des parcs nationaux. A ce jour une énorme opération de rapatriement des ivoires en stock à l'intérieur du pays est en train d'être lancée et prendra fin courant octobre 2015.

Une base de marquage des ivoires a été établie et harmonisée par l'ANPN et la DGFAP pour un meilleur suivi des stocks intermédiaires et du stock central.

Parmi les activités en bonne voie, il est à mentionner la révision en cours des textes de loi, en particulier le Code forestier et le Code de procédures pénal qui mette un fort accent sur les crimes sur la faune sauvage par un relèvement du niveau des sanctions.

Par contre, en ce qui concerne la coopération nationale et internationale pour lutter contre la criminalité liée aux espèces sauvages, les activités n'ont pas nettement été entamées et se feront ultérieurement. Pareillement, on accuse un retard dans le démarrage des activités de communication.

Dans l'ensemble, le retard dans l'entame et le déroulement de ces activités est en proie au manque de budget.

### **Perspectives à venir**

Les projections immédiates visent l'aboutissement des textes de loi en révision par leur promulgation.

Le renforcement de la coopération des acteurs sur le plan national en mettant au centre des séances de travail l'examen des moyens de fonctionnement. Cette activité reprendra par une programmation des rencontres par la DGFAP et l'ANPN. Sur la table des actions à mettre en œuvre :

- Inscrire la mise en œuvre des activités du PANI dans le budget 2016 ;
- Rechercher les financements en vue de mettre en œuvre les activités du PANI par soumission de demande de financement aux partenaires financiers identifiés ;
- Soumettre le PANI au nouveau Ministre de la Protection de l'environnement et des ressources naturelles, de la forêt et de la mer pour envisager une rencontre avec la représentation de la CEAC ;
- Organiser une réunion d'échange sur la mise en œuvre du PANI avec la CEAC d'ici fin décembre 2015 ;
- Organiser un atelier d'information et d'échange sur la mise en œuvre du PANI Gabon d'ici mars 2016 ;

**SECTION B : Évaluation sommaire des activités (définition du degré d'avancement)**

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT			
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Difficile	Peu claire
A. LÉGISLATION		<p>A.1 Renforcer les peines et les amendes encourues pour les acteurs du trafic d'ivoire</p> <p><b>A.3</b></p> <p><b>DEFINIR UNE FILIERE JURIDIQUE POUR LES CONFLITS HOMME-ELEPHANT ET LA INDEMNISATION</b></p>	<p>A.2 Traduire en législation nationale les dispositions de la CITES en matière du trafic d'ivoire par des textes réglementaires spécifiques</p>	
B. POURSUITES		<p>B.2 Assurer le suivi des procédures judiciaires (juristes, avocats, etc.)</p> <p>B.4 Renforcer les capacités des administrations partenaires sur l'application de la loi et l'acquisition des procédures juridiques en vue de lutter contre le trafic d'ivoire dans leur département</p> <p>B.5 Mettre en place une base de données permettant à archiver</p>	<p>B.3 Suivre l'application effective des peines et le paiement des amendes infligées</p>	<p>B.1 Adopter et vulgariser le modèle pour la rédaction des procès-verbaux conformément aux procédures judiciaires légales</p>

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT			
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Difficile	Peu claire
		toutes les informations des poursuites judiciaires		
C. RENSEIGNEMENT&ENQUÊTES		C.2 Démanteler les réseaux de trafic de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées (balles, munitions de fabrication artisanales, lance en fer empoisonnées, etc.)	C.3 Création d'un système d'échange d'informations ou de renseignements au niveau local	C.1 Mettre en place d'une unité spécialisée dans le démantèlement des réseaux de trafic d'ivoire (Identifier les braconniers, des trafiquants et des commerçants d'ivoire, les lieux, etc.)
D. COOPÉRATION NATIONALE& INTERNATIONALEPOUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES		D.5 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées  D.6 Mettre en place un groupe de travail permanent pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action	D.3 Renforcer les contrôles frontaliers (police de frontière, Gendarmerie, Douane et Services d'immigration, la haute autorité  D.4 créer de brigades sous-régionales de lutte contre le trafic de l'ivoire pour des actions aux frontières et transfrontalières	D.1 Signer ou renforcer des protocoles de collaboration interétatiques pour la LAB et le trafic d'ivoire avec le Cameroun, le Congo, la RCA et la Guinée équatoriale  D.2Mettre en place des brigades LAB mixtes inter étatiques
E.OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE	E.7Construire un lieu de stockage sécurise unique des ivoires saisis  E.8Mise en place d'un système informatique permanent de suivi des pointes d'ivoire saisis	E.4 Renforcer la présence des forces armées aux parcs nationaux transfrontaliers pour les actions de protection de la faune sauvage  E.5 Mettre en place une	E.1 renforcer l'efficacité des missions a travers la mise en œuvre de SMART et a travers une meilleure coordination entre les différentes administrations	d'éléphants

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT			
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Difficile	Peu claire
		<p>brigade de lutte contre le trafic d'ivoire dans les ports, les aéroports, les marches, les bijouteries les frontières terrestres et dans les grands centres urbain</p> <p>E.6 Renforcer les capacités de l'Unité canine (personnel, logistique et chiens)</p> <p>E.9 Inventaire des pointes d'ivoire saisies (administration, CITES, TRAFFIC, etc.) avec rapports transmis au gouvernement et rendu public</p>	<p>E.2 Evaluer avec une grille les normes et dispositions prise par les concessionnaires forestiers pour lutter contre le braconnage, en particulier le trafic</p> <p>E.3 Faire le suivi des efforts de surveillance des concessions forestières en étendant le réseau SMART</p> <p>E.10 Elaborer des protocoles d'accord avec les transporteurs (SETRAG, Syndicats, Compagnies aériennes, Compagnie maritimes, impliquant la saisie systématique des engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire</p>	
F.Sensibilisation et communication		F.4 Mettre en place une cellule de la gestion des conflits Homme-Faune		<p>F.1 Elaboration d'un plan de communication</p> <p>F.2 organiser missions de sensibilisation dans</p>

CATÉGORIE	DEGRÉ D'AVANCEMENT			
	Substantiellement réalisée	En bonne voie	Difficile	Peu claire
				<p>les 9 provinces du pays en impliquant les populations</p> <p>F.3 Réaliser des émissions à travers les médiats</p> <p>F5. Organiser un séminaire d'information avec les parlementaires</p>

## SECTION C : Évaluation détaillées des activités

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
<b>A. LÉGISLATION</b>		
A.1 Renforcer les peines et les amendes encourues pour les acteurs du trafic d'ivoire	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une commission de révision du code forestier. A ce stade, la version actuelle a été soumise à l'ensemble des acteurs (autres administrations, ONG et sociétés civiles) pour recueillir les derniers avis avant de présenter le projet de loi à l'Assemblée nationale et au Sénat. On est passé de 6 mois d'emprisonnement à 5 -10 ans pour les cas de trafic d'ivoire. Voici un extrait de la version actuelle :</li> </ul> <p><b>Article d113.-</b> Sont punis d'un emprisonnement de cinq (5) ans à dix (10) ans et d'une amende de 5.000.000 à 20.000.000 FCFA ou de l'une de ces deux peines seulement, les auteurs des infractions ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• trafic ou complicité de trafic des pointes d'ivoire ;</li> <li>• achat, vente ou recel des pointes ou objets en ivoire ;</li> <li>• abattage des éléphants à l'intérieur d'une aire protégée ;</li> <li>• chasse à l'aide des produits toxiques ou chimiques.</li> </ul> <p>En cas de récidive ou de fuite, la sanction est portée au double.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision du code pénal avec augmentation des peines en ce qui concerne les crimes sur la faune et en particulier le trafic d'ivoire.</li> <li>• Signature d'une ordonnance par le Président de la République prévoyant 4 ans d'emprisonnement pour toute battue illégale d'éléphant et 10 ans pour les bandes armées. Cette ordonnance est en attente de ratification par le parlement.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <i>La révision de la loi gabonaise touchant le trafic d'ivoire est bien entamée. On note toute fois un retard dans le déroulement des travaux de révision. La première mouture du code forestier n'ayant pas trouvée le consentement de l'administration des Eaux et Forêts, celle-ci a mis en place un comité de révision. Ce retard est amplifié par la lenteur des acteurs devant apporter leurs contributions.</i></li> </ul>
A.2 Traduire en législation nationale les dispositions de la CITES en matière	<b>Difficile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'ya pas eut une législation nationale qui traduise de façon spécifique les dispositions de la CITES. on note plus tôt une refonte de certaines de ces dispositions dans les lois nationales.</li> <li>• <i>Prise en compte des espèces CITES par la révision de la liste des espèces protégées dans le projet révisant le décret 0164/PR/MEFCR réglementant le classement et les latitudes d'abattage des espèces animales.</i></li> </ul>



ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
du trafic d'ivoire par des textes réglementaires spécifiques		
<b>A.3</b> <b>DEFINIR UNE FILIERE JURIDIQUE POUR LES CONFLITS HOMME-ELEPHANT ET L'INDEMNISATION DES VICTIMES</b>	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tenu d'un forum sur les conflits Homme-Faune le à Libreville du 6 au 7 juillet 2015 ;</li> <li>• L'élaboration en cours par la Direction Générale de la Faune et des Aires Protégées d'un projet de décret sur le fond d'indemnisation des populations victimes des conflits ;</li> <li>• Révision du décret n°000187/PR/MEFCR relatif aux battues administratives.</li> </ul> <p>La problématique des conflits Homme-éléphants est bien au centre des échanges de haut niveau, mais une filière juridique reste à l'état embryonnaire à ce jour. Le blocage persistant réside dans la principale difficulté de la source permettant la mise en place d'un fond d'indemnisation.</p>
<b>B. POURSUITES</b>		
B.1 Adopter et vulgariser le modèle pour la rédaction des procès-verbaux conformément aux procédures judiciaires légales	<b>Peu claire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'un ancien modèle pour la rédaction des procès verbaux produit par le Parquet de la République. Un nouveau modèle des procès verbaux conformément aux procédures judiciaires n'a pas encore été adopté.</li> <li>• Cette activité n'a pas encore été planifiée.</li> </ul>
B.2 Assurer le suivi des procédures judiciaires (juristes, avocats, etc.)	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 juristes de l'ANPN travaillent dans 4 zones (TRIDOM ; Estuaire ; Côtière ; Lopé Chaillu) et sont disponibles pour les Directions provinciales des Eaux et forêts ;</li> <li>• L'ANPN dispose d'un cabinet d'avocat (Cabinet Maître BOUSSOUNGOU) pour la problématique du trafic d'ivoire ;</li> <li>• Le Ministère de la Forêt, de l'Environnement et de la Protection des Ressources Naturelles dispose d'un Conseiller juridique</li> </ul>
B.3 Suivre l'application effective des peines et le paiement des amendes infligées	<b>Difficile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 12 affaires transmises au tribunal par l'ANPN au 31 juin 2015;</li> <li>• 14 pointes d'ivoire saisies au 31 juin 2015</li> </ul>
B.4 Renforcer les capacités des administrations	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 4 juristes ont été recrutés par l'ANP et sont disponibles sur le terrain ;</li> </ul>

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
partenaires sur l'application de la loi et l'acquisition des procédures juridiques en vue de lutter contre le trafic d'ivoire dans leur département		<ul style="list-style-type: none"> <li>Formation des 14 conservateurs sur la rédaction des procès verbaux par les juristes</li> </ul> <p>Le renforcement des capacités devra s'étendre ultérieurement aux autres administrations concernées par la question de la lutte contre le trafic d'ivoire</p>
B.5 Mettre en place une base de données permettant à archiver toutes les informations des poursuites judiciaires	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'ANPN dispose d'une base de données sur les informations des poursuites juridiques. Pour la période du rapport 12 cas de trafic d'ivoire ont été répertoriés.</li> <li>Sur demande des autorités gabonaises, deux experts du renseignement de l'UNODC mettent en place depuis début 2015 au sein de l'ANPN une cellule d'investigations et d'analyse des renseignements dans le cadre de la LAB. Celle-ci en court d'installation sera opérationnelle fin l'été 2015, en fonction de l'affectation des personnels et des locaux. La base de données permettra l'archivage des procédures judiciaires.</li> <li>Cette expérience sera par la suite utilisée pour la mise en place de la base de données nationale</li> </ul>
<b>C. RENSEIGNEMENT&amp;ENQUÊTES</b>		
C.1 Mettre en place d'une unité spécialisée dans le démentiellement des réseaux de trafic d'ivoire (Identifier les braconniers, des trafiquants et des commerçants d'ivoire, les lieux, etc.)	<b>Peu claire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>la mise en œuvre d'une unité spécialisée dans le démentiellement des réseaux d'ivoire n'a pas encore été entamée, toute fois une cellule de renseignements et d'enquêtes est mise en place au sein de l'ANPN par l'UNODC.</li> </ul>
C.2 Démanteler les réseaux de trafic de vente illégale de carabines et de munitions spécialisées (balles, munitions de fabrication artisanales, lance en fer empoisonnées, etc.)	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li><i>Arrestation des trafiquants d'ivoire</i></li> <li><i>12 cas transférés au tribunal par l'ANPN</i></li> <li><i>30 pointes d'ivoire saisies par la PJ, les Eaux et Forêts et Conservation justice</i></li> <li><i>99 munitions saisies</i></li> </ul>
C.3 Création d'un système d'échange d'informations ou de	<b>Difficile</b>	Après accord entre les différents services concernés, la cellule d'Investigations et d'Analyse du renseignement(CIAR) mettra en place et facilitera l'échange d'information et de renseignement. Planification de réunions préparatoires.

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
renseignements au niveau local		Pour l'heure, nous ne disposons pas d'un système d'échange d'informations ou de renseignements au niveau local
D. COOPÉRATION NATIONALE& INTERNATIONALEPOUR LUTTER CONTRE LA CRIMINALITÉ LIÉE AUX ESPÈCES SAUVAGES		
D.1 Signer ou renforcer des protocoles de collaboration interétatiques pour la LAB et le trafic d'ivoire avec le Cameroun, le Congo, la RCA et la Guinée équatoriale	<b>Peu claire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>aucune activité mise en œuvre à ce jour</li> </ul>
D.2Mettre en place des brigades LAB mixtes inter étatiques	<b>Peu claire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>aucune activité mise en œuvre à ce jour. Il n'y a pas eut beaucoup d'échanges sur la question de la mise en place des ces brigades. C'est une priorité que nous inscrivons dans nos actions ultérieures</li> <li><i>Notons toute fois que dans le cadre du projet TRIDOM, des missions mixtes (Gabon-Congo-Cameroun) sont effectuées. Les rapports sont disponibles.</i></li> </ul>
D.3 Renforcer les contrôles frontaliers (police de frontière, Gendarmerie, Douane et Services d'immigration, la haute autorité	<b>Difficile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Une première séance de travail regroupant les 2/3 des acteurs a eut lieu, mais les problèmes de budgétisation des missions évoqués ont constitués un frein jusqu'à ce jour. L'activité devra redémarrer ultérieurement.</li> </ul>
D.4 créer de brigades sous-régionales de lutte contre le trafic de l'ivoire pour des actions aux frontières et transfrontalières	<b>Difficile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aucune brigade sous –régionale n'a été créée à ce jour. Cette activité démarrera ultérieurement.</li> <li>Dans le cadre du projet GEF TRIDOM des missions mixtes inter-états sont organisées au nord est du Gabon entre le Gabon et le Cameroun ; le Gabon et le Congo</li> </ul>
D.5 Renforcer la collaboration en place d'un système d'échange d'information, de service de renseignement et de coordination avec les agences spécialisées (INTERPOL,	<b>Bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Après accord entre les différents services concernés, la cellule d'Investigations et d'Analyse du renseignement(CIAR) mettra en place et facilitera l'échange d'information et de renseignement. Planification de réunions préparatoires.</li> <li>Projet ONUDC d'évaluation des besoins au Gabon et la sous région de police scientifique pour le renforcement des enquêtes sur le trafic d'ivoire et autres délits sur la faune. Les résultats fourniront au Gabon un cadre médico-légal permettant d'accroître la réussite de l'application de la loi conduisant à l'interruption des activités criminelles organisées</li> </ul>

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
D.6 Mettre en place un groupe de travail permanent pour le suivi de la mise en œuvre du plan d'action	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en place d'un groupe de travail a été lancée par une réunion qui a regroupé les acteurs concernés par la question de la lutte contre le trafic d'ivoire (DGFAP, ANPN ; la Douane ; la Haute autorité de l'aéroport de Libreville, le Ministère de l'Agriculture,...)</li> <li>• Tout fois, la DGFAP et l'ANPN travaillent assez régulièrement, , mais l'extension à d'autres administration nécessite les moyens et constitue pour l'heure un point de blocage.</li> </ul>
E.OPÉRATIONS DE LUTTE CONTRE LA FRAUDE		
E.1 renforcer l'efficacité des missions a travers la mise en œuvre de SMART et a travers une meilleure coordination entre les différentes administrations	<b>Difficile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'ANPN utilise déjà le logiciel SMART pour stocker les informations des missions</li> <li>• <i>La coordination entre les administrations est entamée, mais n'a pas encore atteint un niveau satisfaisant ;</i></li> <li>• <i>La prochaine étape consistera à faire acquérir à l'ensemble des acteurs cet outil de travail et d'échange</i></li> </ul>
E.2 Evaluer avec une grille les normes et dispositions prise par les concessionnaires forestiers pour lutter contre le braconnage, en particulier le trafic d'éléphants	<b>Difficile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Existence d'une grille testée déjà dans deux concessions forestières sous aménagements durable</li> <li>• <i>La prochaine étape c'est s'appuyer sur l'existant pour élaborer une grille qui prenne en compte la diversité et la spécificité de chaque type de concession forestière</i></li> </ul>
E.3 Faire le suivi des efforts de surveillance des concessions forestières en étendant le réseau SMART	<b>Difficile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En dehors de deux CFAD, seuls les Parcs Nationaux utilisent pleinement l'outil SMART pour le suivi des efforts de surveillance. Cette activité verra sa réalisation ultérieurement.</li> <li>• SMART n'est pas encore utilisé par les directions provinciales des Eaux et forêts</li> </ul>
E.4 Renforcer la présence des forces armées aux parcs nationaux transfrontaliers pour les actions de protection de la faune sauvage	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Seul le parc de MIKEBE dispose de 106 militaires en permanence ;</li> <li>• Un groupement de gendarme avec 3 compagnies est dédié aux Parcs nationaux en appui aux missions LAB ;</li> </ul>

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et <i>commentaires</i> )
E.5 Mettre en place une brigade de lutte contre le trafic d'ivoire dans les ports, les aéroports, les marches, les bijouteries les frontières terrestres et dans les grands centres urbain	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Brigade canine projet DGFAP/ANPN est mis en œuvre sur 24 sites ( Libreville et ses environs) avec des missions ponctuelles à l'intérieur du pays</li> <li>• Il reste à consolider le projet et à l'étendre à l'ensemble du pays</li> </ul>
E.6 Renforcer les capacités de l'Unité canine (personnel, logistique et chiens)	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation du coordonnateur et 2 maitres chiens en Afrique du sud</li> <li>• Acquisition de 2 chiens en court de finalisation</li> </ul>
E.7 Construire un lieu de stockage sécurisé unique des ivoires saisies	<b>Substantiellement réalisée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fait et mise en pratique depuis mars 2015</li> </ul>
E.8 Mise en place d'un système informatique permanent de suivi des pointes d'ivoire saisies	<b>Substantiellement réalisée</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un numéro de séquence unique ANPN/Eaux et Forêts pour le marquage des pointes d'ivoire, Un registre physique et informatisé est mis en place pour les enregistrement</li> <li>• le système est opérationnel depuis janvier 2015</li> </ul>
E.9 Inventaire des pointes d'ivoire saisies (administration, CITES, TRAFFIC, etc.) avec rapports transmis au gouvernement et rendu public	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une opération de récupération des ivoires et des armes à feu est en court d'exécution sur l'ensemble du territoire nationale pour le lieu de stockage à Libreville</li> <li>• Reprise du marquage de toutes les pointes d'ivoire de 2014</li> </ul>
E.10 Elaborer des protocoles d'accord avec les transporteurs (SETRAG, Syndicats, Compagnies aériennes, Compagnie maritimes, impliquant la saisie systématique des	<b>Difficile</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Une révision du protocole d'accord entre SETRAG, le Ministère de la Forêt est en court. Mais un cadre plus élargie n'est pas encore pensé et mis en place. Cette activité n'es donc pas encore entamée.</li> </ul>

ACTIVITÉ	ÉVALUATION	RÉSUMÉ DES PROGRÈS (et commentaires)
engins et véhicules incriminés dans le transport de l'ivoire		
F.Sensibilisation et communication		
F.1 Elaboration d'un plan de communication	<b>Peu claire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité non entamée encore. Dans les perspectives une administration sera choisie pour porter ce projet qui sera par la suite validé par tous les partenaires. Cette activité démarrera avec le recrutement d'un consultant.</li> </ul>
F.2 organiser missions de sensibilisation dans les 9 provinces du pays en impliquant les populations	<b>Peu claire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité pas encore entamée, mais des sensibilisations ont été effectuées à Libreville au lycée Mbelé et au lycée de Nzeng Ayong.</li> </ul>
F.3 Réaliser des émissions à travers les médiats	<b>Peu claire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité pas encore entamée</li> </ul>
F.4 Mettre en place une cellule de la gestion des conflits Homme-Faune	<b>En bonne voie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les réflexions sont assez bien avancées, mais la cellule n'est pas encore en place faute des financements et du personnel pour son fonctionnement ;</li> <li>• Une cellule des conflits Homme –faune existe déjà au sein de l'ANPN ;</li> <li>• Un groupe de travail sur les conflits Homme faune a été mis en place au sein du Ministère des forêts en association avec plusieurs partenaires étatiques</li> </ul>
F5. Organiser un séminaire d'information avec les parlementaires	<b>Peu claire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Activité pas encore entamée. Cette activité est envisagée avant la fin de l'année.</li> </ul>